

## VACANCE DE POSTE

Un poste de technicien régisseur des collections, à temps complet, se trouve vacant auprès du Musée Paul-Dini suite au départ de l'agent.

Ce poste sera pourvu dans le cadre d'emplois des assistants de conservation (groupe de rémunération B3).

### Missions :

#### 1 - Régie des œuvres :

- Suivi de tous les mouvements d'œuvres (prêts, emprunts, dépôts, nouveaux accrochages, etc...)
- Mise en œuvre des actions de conservation préventive des œuvres (conditionnement, manipulation, stockage)
- Etablissement des constats d'état
- Suivi des restaurations
- Participation au récolement des collections
- Organisation du planning des transports d'œuvres, participation à certains transports
- Assurer par tout moyen adapté la sécurité des œuvres exposées au public
- Gestion des réserves

#### 2 - Technique :

- Encadrement de l'équipe technique (2 agents) et de surveillance
- Mise en œuvre de l'accrochage et du décrochage des expositions permanentes et temporaires
- Eclairage des salles d'exposition, en adéquation avec les contraintes de conservation
- Participation à la rédaction d'un plan de sauvegarde de la collection et du bâtiment

#### 3 - Surveillance :

- Sécurité des œuvres et du public un week-end sur deux en périodes d'ouverture

### Qualités requises :

- Connaissance avérée en conservation préventive (manipulation, matériaux, etc...)
- Expérience professionnelle en musée
- Capacités rédactionnelles (note et synthèse) et relationnelles
- Sens du travail en équipe et de la responsabilité managériale
- Autonomie dans l'organisation générale du travail et capacité à rendre compte à sa hiérarchie
- Aptitude à former les surveillants vacataires
- Maîtrise de l'outil informatique
- Permis B

### Conditions particulières :

- Travail 2 week-ends par mois
- Présence aux vernissages en soirée

Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre Madame Sylvie CARLIER, Directrice du Musée Paul-Dini, au 04.74.68.33.70.

Les personnes intéressées sont priées de transmettre leur demande (CV + lettre de motivation) à la Direction des Ressources Humaines **avant le 2 janvier 2017 dernier délai.**